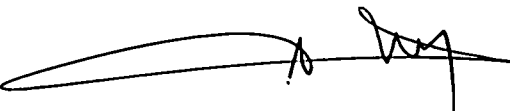


Bordereau attestant l'exactitude des informations - LORIENT - 5601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/06/2026 - B2026/004348 - 2007 B 00563 - 498 657 568 - AB ASSURANCES

COMPTES ANNUELS

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL




À L'ORIGINAL
CERTIFIÉ CONFORME

Designation de l'entreprise		AB ASSURANCES				Néant ☐		
Exercice N								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 185.000.....)					DA	185 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB	28 600	
	Écarts de réévaluation (2) *		(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)					DD	12 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE		
	Réserves réglementées (3) *		(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	)	DG	352 695
	Report à nouveau					DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	72 375	
	Subventions d'investissement					DJ		
	Provisions réglementées *					DK		
	TOTAL (I)					DL	650 670	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
	Avances conditionnées					DN		
	TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		
	Provisions pour charges					DQ		
	TOTAL (III)					DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligataires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	311 178	
	Emprunts et dettes financières divers		(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	1 471
	Instrument financier à terme					D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	22 660	
	Dettes fiscales et sociales					DY	42 915	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ		
	Autres dettes					EA	899 324	
Compte de régu.	Produits constatés d'avance (4)					EB		
TOTAL (IV)					EC	1 277 549		
Écart de conversion passif et différences d'évaluation					TOTAL (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	1 928 219		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		
			- Écart de réévaluation libre			1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	1 017 429	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise			AB ASSURANCES				Néant ☐	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	Biens *	FD		FE		FF	
		Services *	FG	938 985	FH		FI	938 985
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	938 985	FK		FL	938 985
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions						FP	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles						FI	
	Autres produits (1) (11)						FQ	14
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	938 999
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS
Variation de stocks (marchandises) *						FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
Autres achats et charges externes (3) (6bis) *						FW	200 889	
Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	19 748	
Salaires et traitements *						FY	569 744	
Cotisations sociales						FZ	28 170	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements(14)		GA	14 615		
			Dotations aux dépréciations		GB			
		Sur actif circulant - dotations et dépréciations					GC	
		Pour risques et charges - dotations aux provisions					GD	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1		
Autres charges (12)						GE	15	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	833 180	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	105 819	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	209	
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	209		

CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR	10 824
	Différences négatives de change	GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	GU	10 824
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	(10 615)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	95 203

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		AB ASSURANCES				Néant ☐	
						Exercice N	
Produits exceptionnels (VII)						HD	
Charges exceptionnelles (VIII)						HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ	
Impôts sur les bénéfices *						HK	22 828
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	939 208
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	866 833
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)						HN	72 375
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO	
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières			HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	{	- Crédit-bail mobilier *			HP	
			- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées					1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)					HX	
	(6 ter) Dont	{	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			RC	
			- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles					A8		
		dont cotisations facultatives Madelin	A10				
		Dont cotisations facultatives nouveaux plans épargne retraite	A11				
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)					HS		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

AB ASSURANCES

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 928 219€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 72 375€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du règlement n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, tel que modifié par les règlements de l'Autorité des normes comptables, notamment le règlement n° 2022-06.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'entité respecte les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après .

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT :**ACTIF****Immobilisations :**

- Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, incluant les frais directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation estimée. Lorsque des composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, ils font l'objet d'un plan d'amortissement distinct. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'un actif devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation probable. Les coûts de développement répondant aux critères d'activation sont inscrits à l'actif et amortis sur leur durée d'utilisation estimée.

Le cas échéant, le fonds commercial est amorti sur sa durée d'utilisation ou, à défaut, fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes) sont inclus dans la valeur d'entrée des actifs.

Les coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'immobilisations ne sont pas incorporés dans le coût des actifs et sont comptabilisés en charges.

- Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluations	+ Acquisitions	- Virements	Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Frais établissement et développement	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	691 948	-	-	-	-	691 948
Total Immobilisations Incorporelles (I)	691 948	-	-	-	-	691 948

Immobilisations	Valeur brute début exercice	Reévaluations	Acquisitions	Virements	Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	153 802	-	5 574	-	-	159 376
Matériel de transport	13 020	-	-	-	-	13 020
Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 715	-	680	-	-	17 395
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	183 537	-	6 254	-	-	189 791

Immobilisations	Valeur brute début exercice	Reévaluations	Acquisitions	Virements	Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Participation évaluées par mise en équivalences	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	2 808	-	-	-	-	2 808
Total Immobilisations Financières (III)	2 808	-	-	-	-	2 808
TOTAUX (I+II+III)	186 345	-	6 254	-	-	192 599

- Amortissements :

Amortissements	Début exercice	+ Amortissement	- Reprise	Fin exercice
Frais établissement et développement	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total Amortissement. Incorporelles (Total I)	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	108 757	10 644	-	119 400
Autres immo. corp.- Matériel de transport	1 291	2 604	-	3 895
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	11 897	1 367	-	13 263
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement. Corporelles (Total II)	121 945	14 615	-	136 559
TOTAUX	121 945	14 615	-	136 559

- Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire / Dégressif	20 à 50 ans
Matériel et Outillage	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire / Dégressif	4 à 5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire / Dégressif	10 ans
Installations générales	Linéaire / Dégressif	10 à 20 ans

Fonds Commercial :

Le fonds commercial est composé des éléments suivants :

Nature	Eléments acquis	Eléments réévalués	Eléments reçus en apport	Total	Durée utilisation	Amortissements	Dépréciation	Valeur nette
DRÔIT AU BAIL M ROMIEUX	40000			40000				
DROIT AU BAIL SVOB	45000			45000				

Autres immobilisations corporelles : -

Droit exercice MMA LORIENT A (134624) + PORTS (171848) = 306 472

Droit exercice MMA CARNEL : 36 260

Droit exercice MMA HENNEBONT : 215 512

Courtages M BOCQUET (10424) + M ROMIEUX (2170) = 12 594

Courtages M LE DU : 660

Courtages LE RIGOLEUR T : 35 448

Produits à Recevoir :

Produits à recevoir		Montant
<i>Intérêts Cours</i>	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	-
<i>Autres Produits</i>	Facture à Établir	-
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	-
	État	-
	Divers	47 327
TOTAL		47 327

État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		2 808	-	2 808
Clients douteux ou litigieux		-	-	-
Autres créances clients		-	-	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
	Autres impôts et taxes	-	-	-
	Divers	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-
Débiteurs divers		954 222	954 222	-
Charges constatées d'avance		15 875	15 875	-
TOTAUX		972 904	970 096	2 808
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Valeur Mobilières de placement et trésorerie :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Trésorerie	N	N-1
Valeur mobilière de placement (VMP)	-	-
Banques	207 900	157 631
TOTAL	207 900	157 631

Charges Constatées d'Avance :

Libellé	Exploitation	Financier	Exceptionnel
27- ADHESION CGPA 2026	5 104,00		
28- ASSURANCE LOCAUX MMA	1 951,00		
35- MALAKOFF HUMANIS TB 2026	511,93		
35- MALAKOFF HUMANIS TB 2026	2 015,03		
29- MALAKOFF HUMANIS 2026 JA	383,90		
35- MALAKOFF HUMANIS TB 2026	192,14		
29- MALAKOFF HUMANIS 2026 JA	511,93		
29- MALAKOFF HUMANIS 2026 JA	1 445,04		
29- MALAKOFF HUMANIS 2026 JA	2 015,03		
34- LOC MACHINE PITNEY 2026	612,23		
13- MAINTENANCE PCI LANESTER - 230925 - 220926	554,45		
12- MAINTENANCE PCI LORIENT - 141025 - 131026	577,92		

PASSIF**Capitaux propres :**

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	1 200	100,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	1 200	100,00

État des Dettes :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	746	746	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine (1)	310 432	50 312	138 620	121 501
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	22 660	22 660	-	-
Personnel et comptes rattachés	15 476	15 476	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	14 501	14 501	-	-
Impôts sur les bénéfices	6 360	6 360	-	-
T.V.A	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	6 578	6 578	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés (2)	1 471	1 471	-	-
Autres dettes	899 324	899 324	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	1 277 549	1 017 429	138 620	121 501
(1) Dont Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
(1) Dont Emprunts remboursés en cours d'exercice	52 486	-	-	-
(2) Dont Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	1 471	-	-	-

Charges à Payer :

Charges à Payer		Montant
<i>Congés payés</i>	Congés payés	-
	Charges sociales	-
	Charges fiscales	-
<i>Intérêts Courus</i>	Emprunts et Dettes	746
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
<i>Autres Charges</i>	Factures à recevoir	5 272
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	14 914
	Organismes Sociaux	5 562
	Autres charges fiscales	6 270
	Divers	-
TOTAL		32 764

Changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article 122-2 du règlement ANC n° 2014-03 modifié, l'entité a procédé, au cours de l'exercice, à un changement de méthode comptable prospectif dans le cadre de l'application du nouveau plan comptable général en vigueur au 1er janvier 2025.

Ce changement porte sur :

- Des changements induits par la suppression de la technique de transferts de charges :
 1. Remboursements de frais de personnel comptabilisés au crédit des charges de personnel en 2025
 2. Remboursements divers comptabilisés au crédit des charges concernées en 2025

AB ASSURANCES
Société à responsabilité limitée
au capital de 185 000 euros
Siège social : 28 BOULEVARD SVOB
56100 LORIENT
RCS LORIENT 498 657 568

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 07 MAI 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à **72 375,38 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....**72 375,38 euros**

Prélèvement sur le compte « Autres réserves ».....**4 124,62 euros**
qui s'élève ainsi à 348 570,23 euros

Affectation

A la Réserve légale.....**6 500,00 euros**
qui s'élève ainsi à 18 500,00 euros

Le solde à titre de dividendes aux associés.....**70 000,00 euros**
soit 37,84 euros par part sociale

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **70 000,00 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

MB

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	18 000,00	18 000,00	0,00
N-2	12 000,00	12 000,00	0,00
N-3	12 000,00	12 000,00	0,00

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 07 mai 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

